

Arrêté n°2024 - 465 - A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compter du 30/04/2024

Demande déposée le 13/12/2022	
Par :	Monsieur BONFANTE Nicolas
Demeurant à :	38 Rue des Légouvé 42600 MONTBRISON
Sur un terrain sis à :	38 Rue des Légouvé 42600 MONTBRISON 147 BK 525
Nature des Travaux :	Ravalement de la façade du bâtiment

N° DP 042 147 22 M0330

Le Maire,

Vu la déclaration préalable déposée le 13/12/2022 par Monsieur BONFANTE Nicolas,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 13 décembre 2022 et sa modification simplifiée approuvée le 12 décembre 2023,

Vu la déclaration préalable N° DP 042 147 22 M0330 délivrée le 17/01/2023,

Vu la demande d'annulation formulée le 18/04/2024,

ARRETE

Article Unique : Est annulée la déclaration préalable susvisée à compter de la date du présent arrêté.

MONTBRISON, le 30 avril 2024

Pour le Maire,
Pierre CONTRINO
Adjoint Délégué



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.